



Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 10 avril 2020

% Chiffres de la DI

- 182 agents sont **présents** sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau) ;
- 604 agents AG/CO et 306 agents SURV sont en **ASA** à domicile ou en télétravail (or CA, CMO autres, etc.) ;
- 44 agents sont des **cas** COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 23 agents sont en **quatorzaine** ;
- 3 agents touchés par le virus au début de la crise se remettent doucement.

Les **Directions inter-régionales (DI) les plus touchées** par le COVID19 sont :

- la DI Île-de-France (DI IDF),
- la DI Paris-Aéroports (DIPA),
- et la DI Auvergne-Rhône-Alpes (DI ARA).



Frais de mission

Les agents doivent eux-mêmes intégrer leur état de frais dans **CHORUS DT**, soit de chez eux s'ils ont un accès à RAPIDO, soit depuis le service le plus proche de leur lieu de confinement.

Si cela leur est impossible, le chef de service du lieu actuel d'affectation de l'agent (pour les agents Paris spécial notamment) ou le correspondant CHORUS DT qui dispose des droits de saisie de l'agent peuvent le faire, à condition qu'ils soient d'accord tous les deux.

En cas de situation urgente (problèmes financiers par exemple) et d'impossibilité de saisir les états de frais autrement, c'est la DI qui s'en occupera.

Étant l'ordonnateur le DI ne peut en principe pas saisir les états de frais. Une note va donc sortir pour lui permettre exceptionnellement de gérer ces situations.

À noter qu'il n'y a actuellement que 3 ou 4 agents (dont la DI adjointe) qui font des saisies toute la journée dans CHORUS DT.



Frais de repas

Pour bénéficier du remboursement des frais de repas les conditions sont les suivantes :

- se trouver en mission effective et en présentiel,
- ne pas bénéficier de tickets restaurant ou de carte Apéitez.

Exception sera faite pour les agents de la Brigade de surveillance intérieure du Trans-Manche (BSITM) qui ne bénéficient que de huit tickets par mois : la DI prendra en charge les frais de restauration au delà de ces huit tickets.

Pour les justificatifs à fournir, une attestation sur l'honneur devrait être suffisante pour bénéficier du remboursement des frais de repas pour les jours antérieurs à la parution du décret (du 16 mars au 6 avril 2020). Cette attestation sera validée ensuite par le chef de service.

Pour les agents n'effectuant pas d'achats quotidiens de nourriture pour limiter leur nombre de sorties, la DI précise qu'elle admettra largement les justificatifs, dans la mesure où ils seront cohérents. Un pas à pas sortira à ce sujet et une note de service DI est en cours de validation.



Frais de parking

SOLIDAIRES Douanes demande des nouvelles de la problématique de la prise en charge des frais de parking au domicile pour les véhicules de service des équipes maîtres de chien qui font l'avance des frais. La DI s'en occupe au mieux, compte tenu des effectifs réduits du fait de la crise.



Saint-Pierre-et-Miquelon

Les équipements de protection individuelle (EPI) ont été expédiés le 9 avril et seront acheminés par avion sur l'archipel de **Saint-Pierre-et-Miquelon**.

Le DI salue la compétence de l'agent qui s'est occupé de l'envoi des EPI et le remercie vivement.



Missions prioritaires

Sur les missions prioritaires, les **remboursements** dans l'application RDT en **TICGN** (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) et en **TICPE** (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques), qui jusque-là n'étaient pas considérés comme urgents ni prioritaires, le deviennent du fait de la longueur de la crise.

À partir de mardi, sur la base du volontariat, un agent sera nécessaire pour travailler en présentiel au Pole énergie interrégional (PEI).



Point Matériels

La Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) a prêté une trentaine d'**ordinateurs portables** à la DI, ils sont actuellement en cours de configuration.

Une répartition des ordinateurs va être effectuée au plus vite sur les missions indispensables (trésorerie générale des Douanes, gestion RH...).

SOLIDAIRES Douanes s'interroge sur l'idée de récupérer les ordinateurs portables des agents du service régional d'enquête (SRE).

Le DI répond qu'initialement, l'information qu'il lui avait été remontée était que les agents du SRE étaient partis en confinement avec leurs ordinateurs reliés à RAPIDO. Cette information ne s'est pas avérée totalement vérifiée, d'où l'idée de leur reprendre les ordinateurs pour les redéployer aux services indispensables le temps de la crise. Avec l'arrivée de ceux de la DNRED, ce n'est plus nécessaire.

Pour conclure sur le futur déconfinement :

SOLIDAIRES Douanes est rejoint par FO et la CGT concernant la reprise des transports en commun. Les agents doivent disposer de paires de gants, de gel hydroalcoolique et de deux masques par jour (aller-retour) fournis par l'administration.

Le DI évalue la quantité de masques à plus de 40 000 par mois.

À la DI IDF et à la DIPA, la promiscuité due à la densité de population et les transports en commun empruntés massivement par les agents, permettent d'exciper de moyens particuliers.

Les réflexions de SOLIDAIRES Douanes, de FO et de la CGT se rejoignent également sur la question des tests COVID19 dont les agents devraient pouvoir bénéficier s'ils le souhaitent.

Pour la CFDT, la CFTC et l'UNSA, il est encore prématuré d'aborder les sujets liés au déconfinement.

Paris, le 10 avril 2020